

Délibération n°  
2025.001

Séance du 30/01/2025  
N° ordre : 01



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Excusés : 8
- Votants : 24  
dont 5 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

|            |    |      |
|------------|----|------|
| POUR       | 24 | voix |
| CONTRE     | 0  | voix |
| ABSTENTION | 0  | voix |

**OBJET :**

**AFFAIRE BUDGETAIRE**

DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES  
DE L'ETAT DETR

Aménagement du Cœur  
de Bourg – Tranche 1

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le  
site internet : 03/02/2025

Date de télétransmission  
en préfecture : 03/02/2025

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le trente janvier deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

**PRESENTS** : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

**EXCUSES** : Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Alain ISELIN (pouvoir donné à Martine JUGIE), André CHASTAN (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE** : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 2021.006 en date du 28 juillet 2021 attribuant un marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du cœur de ville (PAB du Bourg) avec le groupement DEJANTE VRD & CONSTRUCTION, Mandataire et AJ INGENIERIE, cotraitant hydraulique ;

Considérant que le centre bourg ancien présente un enjeu particulier en terme de services et d'attractivité pour la commune ;

Considérant que son tissu urbain est pittoresque avec un bâti traditionnel de qualité marqué par une église protégée et un place arborée de grande qualité ;

Considérant que la présence de la rivière Vézère est également un élément caractéristique du bourg avec les deux ponts routier et ferroviaire ;

Considérant que l'aménagement du cœur de bourg doit être modernisé pour mettre en valeur ses espaces publics, ses services et l'ouvrir à de nouvelles fonctions touchant à la mobilité ;

Considérant que l'étude lancée sur l'ensemble de la zone concernée a abouti sur un programme pluriannuel d'investissement dont la 1ère tranche Secteur Ecole / Stade consiste à restaurer les écoulements naturels du ruisseau à ciel ouvert afin de recréer l'écosystème qui accompagne les berges du cours d'eau et à redéfinir l'espace de vie autour du stade jusqu'à la Vézère.

Considérant que le montant estimatif des travaux de la tranche 1 - Secteur Ecole / Stade s'élève à 1 659 914 € HT réparti comme suit :

- Tranche Ferme – 2025 (Tranche 1-A) : 743 145 € HT ;
- Tranche Optionnelle – 2026 (Tranche 1-B) : 916 769 € HT.

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 200 000 € ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement du cœur de bourg dont le montant estimatif HT de la 1ère tranche - Secteur Ecole / Stade s'élève à 1 659 914 €, réparti comme suit :**
  - **Tranche Ferme – 2025 (Tranche 1-A) : 743 145 € HT ;**
  - **Tranche Optionnelle – 2026 (Tranche 1-B) : 916 769 € HT.**

**Délibération n°  
2025.001**

Séance du 30/01/2025  
N° ordre : 01

Suite n° 1

- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2025 auprès de l'Etat au titre de la DETR - Travaux de mise en accessibilité et désimperméabilisation des sols concernant la Tranche 1-A :**

| Estimation travaux H.T. | Dispositif | Taux | Plafond travaux | Estimation subvention |
|-------------------------|------------|------|-----------------|-----------------------|
| 743 145 €               | DETR       | 40 % | 200 000 €       | 80 000 €              |

- **ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Subvention ETAT (DETR)                       | 80 000,00 €         |
| Subvention ETAT (FONDS VERT)                 | 111 471,75 €        |
| Subvention DEPARTEMENT (Contrat territorial) | 90 300,00 €         |
| Subvention AGGLO (FST)                       | 30 000,00 €         |
| Subvention AGENCE DE L'EAU                   | 273 586,48 €        |
| Autofinancement                              | 157 786,77 €        |
| <b>TOTAL HT</b>                              | <b>743 145 ,00€</b> |

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.**
- **DIT que ce dossier constitue la priorité n° 1 au titre des demandes de subvention DETR 2025 faites aux services de l'Etat.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 janvier 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le  
site internet : 03/02/2025

Date de télétransmission  
en préfecture : 03/02/2025